

LEXIQUE

Épigraphie

Science qui étudie les inscriptions gravées sur pierre. La papyrologie étudie quant à elle les textes grecs et latins de l'Antiquité écrits à l'encre sur papyrus, tablettes en bois ou tessons de céramique (*ostraca*).

Ex-voto

Le nom *ex-voto* (du latin « en accomplissement d'un vœu ») désigne une offrande en l'honneur d'une divinité dont la dédicace porte une formule de dédicace (*ex voto, VSLM...*). Cette offrande peut prendre la forme d'un monument (comme un autel), d'un objet déposé dans un sanctuaire par le fidèle. Elles peuvent être réalisées en pierre, en bois, en métal, en terre cuite.

Foculus

Le mot signifie « foyer », « petit foyer », et désigne une petite cuvette aménagée au sommet d'un autel, dans laquelle on dépose les sacrifices. Certains *foculi* sont décorés d'anses en queues d'aronde (« hirondelle ») triangulaires sur le pourtour, et d'un ombilic (« nombril »), sorte de bouton en relief, au centre.

Lapicide

Tailleur de pierre ou graveur sur pierre. Le mot vient du latin *lapicida*, formé de *lapis* : « pierre », et de *caedo* : « abattre (un arbre), fendre (un mur, une pierre), tailler (une pierre) »

Parques (*Parcae*)

Les trois sœurs Clothô, Lachésis, Atropos sont filles de Zeus et de Thémis (Justice-Équité) selon la plus ancienne version du mythe connue (Hésiode, *Théogonie*, v. 901-907, œuvre composée vers le VIII^e s. av. J.-C.). Elles accordent aux mortels le bonheur ou le malheur, et sont très souvent représentées comme des filandières : elles déroulent, mesurent et coupent le fil de la vie humaine. Elles sont donc une allégorie de la destinée humaine.

Pulvinus

Le mot signifiant « coussin », « oreiller », désigne en sculpture et en architecture l'assise ou le chapiteau (sommet) d'un pilier taillé dans cette forme. Le mot *pulvinar* désigne un coussin de lit, sur lequel on plaçait les statues des divinités lors d'un banquet, ou la loge impériale dans un amphithéâtre.

VSLM

Abréviation courante de la formule *Votum soluit libenter merito* : « il / elle s'est acquitté(e) de son vœu de bon gré, comme il se doit / à juste titre ».